

UN(E) COORDINATEUR(TRICE) DU CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) (H/F)

*Cadre d'emplois de **catégorie A***

Depuis 2013, la Ville de Nîmes et l'agence régionale de santé (ARS) Occitanie sont engagées dans un contrat local de santé (CLS) qui vise à agir sur les enjeux de santé publique du territoire et leurs principaux déterminants. Le CLS s'inscrit dans l'ambition de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il se décline autour de quatre axes d'intervention : accès aux soins de premier recours, réseaux de santé de proximité (« santé dans les quartiers »), santé mentale et santé environnementale.

Pour la Ville de Nîmes, qui ne dispose pas de compétences réglementaires dans le champ de l'organisation de l'offre de soins, il s'agit d'actionner et de coordonner les différents leviers dont dispose la collectivité par le biais de ses autres compétences, tels que par exemple la politique de la ville, l'action sociale, le logement, l'urbanisme, le cadre de vie, le développement durable, l'hygiène et la salubrité, le sport, l'éducation ou la petite enfance, etc. Le CLS concourt ainsi à définir et légitimer une politique de santé sur son territoire.

Pour l'ARS Occitanie, il s'agit d'aligner et d'articuler l'ensemble de ses leviers réglementaires pour construire des réponses globales et concertées en lien avec ses partenaires tels que le Conseil Départemental, Nîmes Métropole, la Préfecture ou l'Assurance Maladie. Le CLS concourt ainsi à déployer le projet régional de santé (PRS) sur le territoire de Nîmes.

Le poste est hiérarchiquement et administrativement positionné au sein de la direction de la santé et de l'hygiène (DSH) de la Ville de Nîmes et de son chef du service Santé. Fonctionnellement, sa feuille de route est décidée en comité de pilotage (COPIL) Ville de Nîmes / ARS Occitanie auquel il rend compte de son travail.

Ce poste est en très forte interaction avec celui de chargée de mission « santé dans les quartiers » du CLS ainsi que les différents chefs de projet du service Santé de la Ville de Nîmes comme des référents thématiques de l'ARS Occitanie (DD30 et siège régional).

MISSIONS : [Poste de coordination et d'animation, pas de management]

Le coordinateur assure l'animation et la coordination du CLS d'une part et la mise en œuvre de projets relatifs aux quatre axes d'intervention de ce contrat d'autre part.

A / Animation, gestion et coordination du CLS :

- Être l'interlocuteur et le relai des institutions signataires et partenaires pour le déploiement des politiques publiques dans le cadre des axes d'intervention validés par le COPIL ;
- Elaborer, mettre en œuvre et suivre la programmation des axes d'interventions du CLS validés par le COPIL ;

- Organiser, préparer et animer les instances de gouvernance politiques et techniques du CLS ;
- Coordonner et fédérer les acteurs de santé et décideurs du territoire en diffusant une culture de promotion de la santé (méthodologie de projet en santé publique, approche globale des problématiques de santé, développement de stratégies en réseau, etc.) ;
- Promouvoir, soutenir et animer la participation citoyenne, c'est à dire la participation et l'implication des usagers dans la définition des priorités de santé pour leur territoire et dans la mise en œuvre des actions de promotion et prévention de la santé (PPS), d'accès aux soins et de construction des parcours de santé ;
- Rendre compte des activités aux signataires du CLS notamment par le biais de rapports réguliers, de tableaux de bord et d'un rapport d'activité annuel ;
- Assurer la gestion administrative et financière du CLS et de ses actions ;
- Entretenir une collaboration étroite avec le(s) chargé(s) de mission du CLS, notamment avec la chargée de mission « santé dans les quartiers », tout en assurant la coordination entre leurs activités et le comité de pilotage du CLS ;
- Contribuer au déploiement et au développement des actions portées par les chefs de projet du service Santé par leurs articulations avec les axes d'intervention du CLS ;
- Peut être conduit à assurer une fonction de relais local des politiques publiques de santé et de lutte contre les inégalités sociales de santé (ISS) (diffuser des appels à projets ou à initiatives, participer et/ou organiser des événements de PPS et plus largement tout sujets de santé à la demande des signataires) dès lors que cela s'inscrit dans les orientations stratégiques, la programmation du CLS et une décision du COPIL ;
- Veille et suivi des appels à projets, à initiatives ou à manifestation d'intérêt, mobilisables sur le territoire.

B / Construction et développement des quatre axes d'intervention du CLS :

En vue de l'enjeu de réduction des ISS, un investissement principal est donné aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), notamment en matière de conception et de coordination de l'action publique territoriale.

1. Accès aux soins de premier recours :

- Animer et déployer la convention de partenariat avec la CPTS Nemausa ;
- Soutenir et accompagner les projets de santé déployés par les structures d'exercices coordonnés qui le sollicitent ;
- Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation des professionnels de santé ;
- Concourir à la définition et à la mise en œuvre de projets structurants le territoire en matière d'accès aux soins et aux parcours de santé entre la Ville de Nîmes et le CHU de Nîmes ;
- Constituer et animer les réseaux d'acteurs afférents en matière de promotion de la santé, de parcours de santé, d'accès aux soins, aux dépistages et à la prévention, sur le territoire nîmois menés au titre du CLS et qui relèvent de l'initiative territoriale.

2. Réseaux de santé de proximité (« santé dans les quartiers ») :

Les réseaux de santé de proximité visent à construire des parcours d'accès aux soins et de santé dans les quartiers. Dans le cadre du pilotage de cet axe d'intervention par la chargée de mission « santé dans les quartiers », le coordinateur du CLS contribue à la constitution de réseaux d'acteurs de santé en :

- Accompagnant la mobilisation et l'inclusion des acteurs du premier recours et du CHU de Nîmes ;
- Etant l'interlocuteur des structures d'exercices coordonnés ;
- Contribuant à répondre aux problématiques croissantes d'accès aux soins de proximité programmés (pathologies chroniques, cas complexes, vieillissement, dépendance, prévention, etc.) et non programmés (urgences de premiers recours) ;
- Articulant les réseaux d'acteurs afférents en matière de promotion de la santé, de parcours de santé, d'accès aux soins, de dépistage et de prévention avec les réseaux de santé de proximité dans les quartiers.

3. Santé environnementale :

- Concourir à formuler et intégrer les enjeux de santé environnementale dans les documents de planification de la collectivité ;

- Contribuer à définir un plan d'actions en matière de santé environnementale pour la collectivité ;
- Participer à la construction d'une organisation visant à conduire au sein de plusieurs directions et services municipaux ce plan d'actions ;
- Faire le lien avec les services de l'ARS Occitanie, les services de l'Etat et les partenaires concernés.

4. Santé mentale :

- En lien avec le projet territorial de santé mentale (PTSM) du Gard et dans le cadre du futur conseil local en santé mentale (CLSM) et de la politique de santé mentale de la Ville de Nîmes, accompagner la mobilisation et l'inclusion des acteurs du premier recours et du CHU de Nîmes ;
- Soutenir et accompagner les projets de santé mentale déployés par les acteurs du premier recours et hospitaliers.

PREREQUIS :

- Master 2 en santé publique et/ou politiques publiques ;
- Expérience professionnelle significative dans les champs principaux d'action en santé publique (prévention, sanitaire, médico-social, accompagnement social) ;
- Permis B obligatoire.

COMPETENCES :

- Disposer d'un bagage consolidé en santé publique, en maîtriser les outils d'intervention ;
- Connaître le fonctionnement des institutions publiques ;
- Connaître les politiques publiques en santé et les dispositifs locaux de santé ;
- Être capable de contribuer à définir une ou des politiques de santé publique territoriale ;
- Maîtriser la gestion de projet dans toutes ses composantes ;
- Savoir travailler en équipe et en réseau et animer des partenariats ;
- Savoir relayer l'information et rendre compte ;
- Être autonome et avoir le sens de l'initiative ;
- Avoir le sens du service public ;
- Être polyvalent et disponible ;
- Maîtriser la conduite de réunions ;
- Maîtriser la gestion administrative et financière ;
- Maîtriser les outils bureautiques.

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Poste à temps plein ;
- Temps de travail hebdomadaire 36 h 30 ;
- Poste éligible au télétravail ;
- Déplacements fréquents sur le territoire communal et déplacements occasionnels en département et région.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur MARTINEZ, chef du service Santé au 04 66 28 40 17.

Adressez votre candidature (lettre de motivation, CV et dernier arrêté de situation administrative) **au plus tard le 23 octobre 2025.**

Par courrier à M. le Maire - Mairie de Nîmes, DRH, Place de l'Hôtel de Ville - 30033 Nîmes Cedex 9 ou par courriel : audrey.buratti@ville-nimes.fr